



ARSGT

**ASSOCIATION DES RETRAITÉS DES SOCIÉTÉS DU
GROUPE TotalEnergies**

Affaire :

Suivie par Patrice Béraud-Dufour

Téléphone 06 72 91 00 79

Mel Patrice.beraud-dufour@orange.fr

ADMINISTRATRICES - ADMINISTRATEURS APPEL A CANDIDATURE

Chères adhérentes, chers adhérents

Nos statuts prévoient le renouvellement de nos instances dirigeantes tous les quatre ans et la prochaine échéance est en 2027.

L'élection se déroulera dans les conditions fixées par la dernière révision de nos statuts ratifiés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2026.

Rappel :

Extrait des statuts

Le conseil d'administration est composé d'un minimum de 8 et d'un maximum de 15 administrateurs élus parmi les adhérents ou cooptés par le conseil.

Les administrateurs sont élus pour quatre années consécutives. Ils sont rééligibles.

Il est précisé que leur élection a lieu avant l'assemblée générale annuelle de l'année civile prévue pour les élections, à une date fixée par le conseil d'administration. Ces élections s'effectuent en ligne via un outil spécifique et/ou par correspondance à bulletin secret.

Le conseil d'administration peut coopter jusqu'à quatre administrateurs choisis parmi les membres adhérents de l'association pour les services qu'ils peuvent rendre à cette dernière.

En l'absence d'un nombre suffisant de candidats / candidates le conseil d'administration pourra accroître le nombre d'administrateurs cooptés.

Compte-tenu de l'évolution de notre population, l'élection des administrateurs se fait maintenant sur une base nationale. Si le nombre de candidates et de candidats dépassent 15, seuls les 15 premiers selon le classement effectué en fonction du nombre de voix obtenues par chaque candidat seront retenus.

Il est rappelé que la fonction d'administrateur est parfaitement compatible avec toute fonction au sein de l'ARSGT y compris celle de délégué responsable de l'animation d'une délégation.

Les administrateurs représentent l'association dans sa diversité d'activités, géographique, d'origine, d'expériences. Être administrateur consiste donc simplement à

vouloir contribuer à son rayonnement en s'appuyant sur ces diverses richesses dans un intérêt commun.

Si vous pensez pouvoir consacrer pendant quatre ans quelques heures par an à notre association dont deux ou trois demi-journées consacrées à votre participation à un Conseil d'Administration, n'hésitez pas à faire acte de candidature.

Les prérequis sont peu nombreux.

Il faut simplement disposer au minimum d'un outil informatique équipé d'une caméra, d'un micro et de hauts parleurs (ou d'un casque) pour avoir accès aux outils de partage d'information de l'association et pouvoir participer aux réunions en visioconférence organisées.

Si vous êtes intéressés merci de faire acte de candidature en nous adressant les éléments ci-après qui nous serviront à organiser les élections et à proposer vos candidatures.

Nom- Prénom	
Adresse postale	
Adresse de messagerie	
Téléphone portable	
Date de naissance	
Société initiale dans la Compagnie - Année	
Société de départ - Année	
Principales activités exercées au cours de votre carrière	
Les sujets dont vous aimeriez vous occuper plus particulièrement au sein de l'ARSGT	
Autres points que vous aimeriez évoquer	

Merci de joindre également une photo d'identité pour que nous puissions proposer un petit trombinoscope sur notre site internet

Jacques de Naurois
Président

Patrice Béraud-Dufour
Secrétaire général

PS : une version postale de cette lettre est adressée pour information aux adhérents qui n'ont pas déclaré d'adresse de messagerie.